

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 4 juillet 2016 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 18 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Serge Lafontaine, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Étaient absents; Messieurs Michel Dénomé et Claude Desjardins pour raisons motivées.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Émond et Patrick Morin

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2016-07-147** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec l'ajout suivant à

6.13; Glissements de terrain

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-07-148** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 6 JUIN 2016

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2016 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2016-07-149** ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 27-05-2016 au 27-06-2016 pour un montant de 29 150.29 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 19 713.85 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 69 887.54 \$

Paiement à même le compte bancaire durant le mois de mai 16 346.43 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-150** CONGRES DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'autoriser le maire à assister au congrès de la fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Québec du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Il est entendu que les dépenses relatives audit congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-151** EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

ATTENDU QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options visibles en ce qui concerne le service postal canadien;

ATTENDU QU'à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;

ATTENDU QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

Il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la Municipalité de Montcerf-Lytton présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-152** ACHAT DE BILLETS; TOURNOI DE GOLF-BÉNÉFICE  
DU CENTRE DE SANTÉ VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'achat de deux billets aux coûts de 50.00 \$ chacun pour le souper du tournoi de golf bénéfique du centre de santé Vallée-de-la-Gatineau qui se déroulera au club de golf Algonquin de Messines le mercredi 24 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-153** PAVILLON DES PINS GRIS; DEMANDE DE PERMIS  
D'ALCOOL

CONSIDÉRANT QUE la régie des alcools, des courses et des jeux a avisé la municipalité que l'établissement « Pavillon des Pins Gris » a fait une demande de permis d'alcools pour l'addition d'un permis de restaurant pour vendre et un permis de restaurant pour vendre sur terrasse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut s'opposer à une demande de permis dans les trente jours de sa publication;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement a des infractions au règlement de contrôle intérimaire 2009-206 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, en ce qui concerne l'endroit de la terrasse et autres travaux dans la bande de protection riveraine et que le propriétaire s'est engagé et à nous soumettre et à faire des travaux correctifs d'ici le 30 août 2016, mais qu'aucun travaux n'a été commencé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'informer la Régie des alcools, des courses et des jeux que la municipalité s'oppose à l'obtention du permis pour l'établissement Pavillon des Pins Gris conditionnellement à ce que les travaux correctifs soient complétés et que les avis de conformité de la municipalité de la MRC Vallée-de-la-Gatineau vous soient envoyés.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-154** SOUSSION POUR TAMISAGE DE 5000 TONNES DE  
SABLE POUR LA SAISON HIVER

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour faire tamiser 5000 tonnes de sable dans notre gravière;

CONSIDÉRANT QUE cinq invitations ont été envoyées;

CONSIDÉRANT QU'une seule personne a déposé sa soumission soit;

Transport Vincent Flansberry au montant de 3.48 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est jugée conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'accorder le contrat à Transport Vincent Flansberry d'Egan-Sud au montant de 3.48 \$ la tonne plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-155** RÉSULTAT DES SOUMISSIONS TRAVAUX CHEMIN DU RANG TROIS SUD

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées via le site SEAO pour des travaux de réfection du chemin du rang trois Sud suite à un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été déposées soient;

Excavatech J.L. de Maniwaki	229 933.73 \$ plus taxes
--------------------------------	--------------------------

D. Heafey et fils d' Egan-Sud	258 258.00 \$
-------------------------------	---------------

9088-9569 Québec Inc de Mont-Tremblant	318 698.71 \$
---	---------------

Bolduc et Lacelle Excavation Inc. de Mont-Laurier	330 907.75 \$
--	---------------

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont toutes jugées conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'octroyer le contrat à la firme Excavatech J.L. d'Egan Sud au montant de 229 933.73 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-156** CONCOURS D'EMBELLISSEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encore faire participer sa population au concours d'embellissement afin de la rendre plus belle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu qu'un montant total de 300.00 \$ en prix soit distribué dans les diverses catégories tel que;

Plus bel agencement	75.00 \$
Potager;	75.00 \$
Plus belle plate-bande;	75.00 \$
Plus de diversité	50.00 \$
Participation	25.00 \$

Les personnes devront s'inscrire au bureau municipal au plus tard le jeudi 28 juillet 2016 à 16.h 00. Les juges passeront durant la semaine du 1<sup>er</sup> août et les gagnants seront connus lors de l'assemblée régulière du 6 septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-157** FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS

Proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de mandater les Entreprises Lyen Boudrias pour faire le fauchage le long des chemins municipaux au tarif de 35.00 \$ du kilomètre pour un montant estimatif de 6335.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-158** RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LE  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS;  
RUE DU COLLÈGE ET CHEMIN  
BOIS-FRANC-MONTCERF

---

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le déneigement, le déglacage et la fourniture de matériaux du chemin Bois-Franc-Montcerf et la rue du collège dans les municipalités de Montcerf et Bois-Franc vient à échéance cette année;

CONSIDÉRANT QUE le ministère nous propose de renouveler le contrat avec une augmentation de 4.8 % sur une période d'un an (2016-2017) comportant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes (2017-2018) et (2018-2019);

CONSIDÉRANT QUE le montant dudit contrat s'élève à 24 137.80 \$;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu d'accepter de renouveler le contrat de déneigement pour un terme d'un an comportant une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes avec le ministère des Transports pour la rue du Collège et le chemin Bois-Franc-Montcerf sur une longueur de 6,15 kilomètres pour un montant de 24 137.80 \$.

Il est entendu que le maire Alain Fortin est autorisé à signer ledit contrat avec le ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-159** AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Ward O'Connor afin de modifier le règlement # 2010-36 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

**2016-07-160** MANDAT

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de mandater la firme Deveau Avocats à prendre les mesures nécessaires pour envoyer l'employé # 45-009 en expertise médicale à Laval, car cet employé a subi un accident de travail le 14 octobre 2014 et celui-ci est toujours en arrêt de travail.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-161** MANDAT AUX INGÉNIEURS DOSSIER PONT BÉNARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaménager le pont Bénard, car celui-ci est situé dans un angle dangereux et non sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il faut connaître les distances nécessaires pour ce réaménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu de mandater la firme d'ingénieurs de la MRC à procéder à l'étude du dossier pour le réaménagement du Pont Bénard.

Adoptée à l'unanimité

**2016-06-162** LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS  
POUR NON PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire, trésorière, directrice générale a soumis au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la municipalité. À la date du 30 juin 2016 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code Municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire, trésorière, directrice générale soit et est en joints de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-163** MANDAT À UN REPRÉSENTANT

ATTENDU QUE la municipalité de Montcerf-Lytton peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du code municipal;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2016-07-162;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire, trésorière, directrice générale ou la secrétaire, trésorière, directrice adjointe à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que conformément aux dispositions du code Municipal, ce conseil autorise la secrétaire, trésorière, directrice adjointe ou la secrétaire, trésorière, directrice adjointe à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenus le et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-164** GARDERIE SCOLAIRE/ PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la garderie scolaire est en péril pour la saison 2016-2017 à cause du nombre insuffisant de fonds budgétaires de la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et du nombre d'enfants inscrits;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Hauts- Bois-de l'Outaouais désire faire un partenariat avec les municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc pour maintenir la garderie scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conserver la garderie scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu d'accepter de signer un partenariat avec la Commission scolaire mais conditionnel à ce que la municipalité de Bois-Franc s'engage également à signer ledit partenariat.

Adoptée à l'unanimité

**2016-07-165** FORMATION

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'inscription du maire à la formation donnée par la fédération Québécoise des municipalités intitulée « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles » qui aura lieu à Maniwaki le 9 septembre 2016.

Le coût de l'inscription est de 304.68 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

**2016-07-166** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, à 21 h 17 Monsieur Michel Dénomme propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes,  
Directrice générale,